



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE STRASBOURG

# LA MÉDIATION

PEUT VOUS AIDER A RÉGLER VOTRE CONFLIT

GRÂCE A DES SOLUTIONS  
QUE VOUS AUREZ CHOISIES

**PERMANENCE GRATUITE D'INFORMATION**

**de 9h30 à 10 h 30 salle DESMARESCAUX**

**Tribunal Administratif 31 Avenue de la Paix 67000 STRASBOURG**

**Les MERCREDIS 13 mars, 10 avril , 15 mai et 19 juin 2019**

Le Tribunal Administratif encourage ainsi le recours à la médiation avant une action en justice.  
Pour plus de renseignements, le standard du Tribunal Administratif se tient à votre disposition au :  
03 88 21 23 23 ou par mail à l'adresse suivante : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)

Les centres et associations de médiations ci-dessous, engagés au côté du Tribunal Administratif de Strasbourg sont également à votre disposition.



Centre Indépendant de Médiation,  
d'Arbitrage et d'Expertise

Tél : 07 83 75 39 68  
Email : metz@cimae.eu



Tél : 06 84 99 94 48  
Email : asm@alsace-mediation.fr



Tél : 03 88 81 99 68  
Email : info@cemic.eu